

Communauté d'Établissements de la Déodatie

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 13 - 2015 Institut de Formation en Soins Infirmiers

Le Directeur,

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

Vu la décision du 07 mai 2002 nommant Madame Dominique Gaudel en qualité de directeur des soins au centre hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu la décision du 05 août 2002 chargeant Madame Dominique Gaudel des fonctions de directeur de l'Institut de formation en Soins Infirmiers du centre hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du 14 février 2011 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Mathieu Rocher directeur des centres hospitaliers de Saint-Dié des Vosges et Gérardmer ainsi que des établissements de santé de Fraize et de Senones,

Vu l'organigramme de l'équipe de direction à compter du 1er janvier 2014 :

DECIDE

Article I Madame Dominique Gaudel, directeur des soins, a délégation pour signer tous documents, certificats, attestations, notes, correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du centre hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges.

Cette délégation ne s'étend pas aux courriers et communications à destination du Président et des membres du Conseil de surveillance, aux autorités de tutelle et locales ou relevant de la politique de formation ou des orientations de l'institut ou de l'établissement, aux conventions, aux documents de portée générale et notes de service, aux relations avec les médias.

Article II En cas d'empêchement ou d'absence de Mademoiselle Dominique Gaudel, délégation est donnée à **Monsieur Sébastien Valli** à l'effet de signer les documents suivants :

- dossiers de bourses
- > inscriptions à la sécurité sociale
- > relevés d'heures des intervenants
- > attestations mensuelles de présence
- bons de réparations
- ➤ commande de petits matériels courant à hauteur de 150 €
- > courriers relatifs à la gestion des stages dont les conventions et chartes
- bordereaux d'envoi de pièces, sauf à destination des tutelles
- > convocations des jurys d'admission au concours
- > courriers d'invitations des partenaires de stage
- Article III La signature du collaborateur visé par la présente décision y est annexée. Elle doit être précédée de la mention « Pour le Directeur et par Délégation », suivie de la fonction du signataire.
- Article IV La titulaire de cette délégation a la responsabilité des opérations qu'elle effectue dans le cadre des délégations ou des fonctions et est chargée d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.
- Article V Cette délégation est assortie de l'obligation pour la titulaire :
 - > de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
 - > de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits ouverts par compte budgétaire,
 - > de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

- Article VI La délégation de signature sera communiquée, conformément à la réglementation, aux présidents et membres des conseils de surveillance, au comptable de l'établissement de Saint-Dié-des-Vosges, à l'Agence Régionale de Santé (Délégation Territoriale 88) et publiée par tout moyen la rendant consultable.
- Article VII Cette délégation annule et remplace la précédente délégation de signature.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 11 juin 2015

Le Directeur

Mathieu Rocher

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Prénom et nom	Fonction	Mention « Pour le Directeur et par Délégation »	Signature
Dominique Gaudel	Coordinatrice des Luchtruts de S'Die et Rominos	Pour le directeur et pour de légation	- Jacob
Sébastien Valli	Adjoint à la directrice	Pour le directeur et par délégation	Jali



DELEGATION DE SIGNATURE

N° 14 - 2015 Affaires financières, analyse de gestion, système d'information, archives médicales

Le Directeur,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le contrat d'engagement à durée indéterminée à compter du 14 juin 2011 de Monsieur Pierre Boileau en qualité de Directeur Adjoint (ingénieur hospitalier principal),

Vu la convention de direction commune datée du 25 octobre 2013 entre les Centres Hospitaliers de Saint-Diédes-Vosges et de Gérardmer et les Etablissements de Santé de Fraize, Raon l'Etape et de Senones,

Vu l'arrêté du 14 février 2011 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Mathieu ROCHER Directeur des Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer ainsi que des établissements de santé de Fraize et de Senones,

Vu l'arrêté en date du 14 janvier 2014 du Centre National de Gestion des personnels de direction nommant Madame Sophie Voirin Directrice Adjointe chargée de la direction de proximité de deux sites aux Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer et aux Etablissements de Santé de Fraize, Raon l'Etape et Senones, à compter du 1er janvier 2014

Vu l'arrêté du 2 mai 2014 du Centre Nationale de gestion des personnels de direction nommant Madame Cathy CENEC Directrice Adjointe chargée de la direction de proximité de deux sites aux Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer et aux Etablissement de Santé de Fraize, Raon l'Etape et Senones à compter du 2 juin 2014,

Vu l'organigramme de l'équipe de direction à compter du 27 juin 2015 :

DECIDE

Article I

Monsieur Pierre Boileau, Directeur Adjoint, a délégation à l'effet de signer l'ordonnancement des dépenses et des recettes ainsi que les opérations courantes relatives à l'emprunt, les correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité des services financiers, pour les centres hospitaliers de Gérardmer et de Saint-Dié-des-Vosges, et des Etablissements de santé de Fraize et de Raon l'Etape

Le seuil d'engagement des investissements est de 20.000 €.

Article II En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Pierre Boileau, délégation est donnée :

Affaires financières :

A **Madame Audrey Gauche**, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer l'ordonnancement des dépenses et des recettes ainsi que les opérations courantes relatives à l'emprunt, les correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité des services financiers, pour le Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges.

Madame Annie Pierron, Adjoint des Cadres Hospitaliers, à l'effet de signer les correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité des services financiers, pour le Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges.

Service informatique:

A **Madame Marie Grangé**, ingénieur, à l'effet de signer, à hauteur du seuil d'investissement ci-dessous, tous bons de commandes, documents, correspondances, contrats et bordereaux propres à l'activité de la direction du service informatique.

Cette délégation exclut les notes de service, les documents à portée générale, les conventions et marchés ainsi que les circulaires et notes extérieures au service informatique. Seuil maximal de délégation ➤ Investissement 8.000 €.

Cellule analyse de gestion :

A **Monsieur Régis Demenge**, Attaché d'Administration Hospitalière Principal, à l'effet de signer tous documents courants, correspondances et bordereaux propres à l'activité de la cellule d'analyse de gestion, pour le Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges.

Archives médicales :

A **Monsieur Laurent Florentin**, adjoint administratif, chargé des archives médicales, à l'effet de signer tout document ou bordereau urgent relevant de son activité, pour le Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges.

Article III Centre Hospitalier de Gérardmer et Etablissement de santé de Fraize :

En cas d'empêchement concomitant de Madame Cathy Cenec, Directrice Adjointe et Monsieur Ludovic Vernier, Attaché d'Administration Hospitalière Principal, :

Monsieur Pierre Boileau, Directeur Adjoint, a délégation à l'effet de signer l'ordonnancement des dépenses et des recettes ainsi que les opérations courantes relatives à l'emprunt, les correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité des services financiers, pour le Centre Hospitalier de Gérardmer et l'Etablissement de Santé de Fraize.

Article V Établissements de santé de Raon l'Etape et de Senones :

En cas d'empêchement concomitant de **Madame Sophie Voirin,** Directrice Adjointe et **Madame Sylvie Dewonck**, Attachée d'Administration Hospitalière,

Monsieur Pierre Boileau, Directeur Adjoint, a délégation à l'effet de signer l'ordonnancement des dépenses et des recettes ainsi que les opérations courantes relatives à l'emprunt, les correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité des services financiers, pour les Établissements de Santé de Raon l'Étape et de Senones.

- Article VI Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles doivent être précédées de la mention « Pour le Directeur et par Délégation », suivies de la fonction des signataires.
- Article VII Les titulaires de ces délégations ont la responsabilité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre des délégations ou des fonctions et sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article VIII Ces délégations sont assorties de l'obligation pour les titulaires :

- de veiller à ce que toutes décisions ou correspondances emportant conséquences pour le fonctionnement des établissements, soient établies dans le respect de la politique et stratégie définies par le Directeur;
- de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
- > de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits inscrits par compte budgétaire,
- > de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Article IX Les délégations de signature seront communiquées, conformément à la réglementation, aux présidents et membres des conseils de surveillance, aux comptables des établissements de Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer, Fraize, Raon l'Etape et Senones, à l'Agence Régionale de Santé (Délégation Territoriale 88) et publiées au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article X Ces délégations annulent et remplacent les précédentes délégations de signature.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 24 juin 2015

Le Directeur

Mathieu Rocher

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET SYSTEME D'INFORMATION

Prénom et nom	Fonction	Mention « Pour le Directeur et par Délégation »	Signature
Pierre Boileau	Direction des timases du SI, et de la gestion des pations.	elt - 1000 star	
Audrey Gauche	AAII Rosponsable Service finance	Par le Disdeur et par de le gatier	
Annie Pierron	ACH	Pour le Directeur, et par délégation	Hieran
Régis Demenge	Control Gutin	et par deligation	K-t-
Laurent Florentin	Responsable du Source des Anades Médicales	Pour le Directeur et par délégation	
Marie Grangé	Responsable du service des SI.	Pour le dui cteur et par délégation	haup
Cathy Cenec	Directrice Adjoint	Pour le Diricteur et par Delegation	Med
Ludovic Vernier	HALA	Pour le déneation et par délégation	A.
Sophie Voirin	Directeur Adjoint délégué aux sites de Russé Étape et Su	Pour le directeur et par ones déligation	Stroke
Sylvie Dewonck	Corr. de files Roion et Senoues	Pour le Directeur et par délégation	OM.



DELEGATION DE SIGNATURE

N° 15 - 2015 Suppléance du Directeur

Le Directeur,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu la convention de direction commune datée du 25 Octobre 2013 entre les Centres Hospitaliers de Saint-Diédes-Vosges et de Gérardmer et les Etablissements de Santé de Fraize, Raon l'Etape et de Senones,

Vu l'arrêté du 14 février 2011 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Mathieu ROCHER Directeur des Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer ainsi que des établissements de santé de Fraize et de Senones,

Vu l'arrêté en date du 18 juin 2010 du Centre National de Gestion des personnels de direction nommant Madame Marielle PFEIFFER Directrice Adjointe aux Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer et aux Etablissements de Santé de Fraize et Senones.

Vu la décision de détachement n° 2011/004 du 4 janvier 2011 nommant Monsieur Gauthier ANSART en qualité de Directeur Adjoint (ingénieur hospitalier en chef),

Vu le contrat d'engagement à titre permanent à compter du 1er octobre 2014 de Monsieur Pierre BOILEAU en qualité de Directeur Adjoint,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2014 du Centre National de Gestion des personnels de direction nommant Madame Sophie VOIRIN Directrice Adjointe chargée de la direction de proximité de deux sites aux Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer et aux Etablissements de Santé de Fraize, Raon l'Etape et Senones, à compter du 1er janvier 2014

Vu l'arrêté du 2 mai 2014 du Centre Nationale de gestion des personnels de direction nommant Madame Cathy CENEC Directrice Adjointe chargée de la direction de proximité de deux sites aux Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer et aux Etablissement de Santé de Fraize, Raon l'Etape et Senones à compter du 2 juin 2014,

Vu le contrat de recrutement du 30 juin 2014 nommant Madame Sophie WEISSE en qualité de Directrice Adjointe,

Vu l'arrêté du 9 janvier 2014 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame Brigitte LEMAIRE en qualité de coordonnatrice générale des soins au centre hospitalier de Saint-Diédes-Vosges à compter du 1er février 2013,

Vu l'organigramme de l'équipe de direction à compter du 27 juin 2015 :

DECIDE

- Article I En cas d'absence pour congé ou d'empêchement ponctuel de Monsieur Mathieu ROCHER, Directeur, les membres de l'équipe de direction désignés pour assurer la suppléance de la fonction de direction pour les Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer et les Etablissements de Santé de Fraize, Raon l'Etape et Senones, sont :
 - 1. **Madame Marielle PFEIFFER,** Directrice Adjoint chargée des Ressources Humaines non médicales,
 - Monsieur Pierre BOILEAU, Directeur Adjoint chargé des affaires financières, de la cellule d'analyse de gestion, du système d'information, des archives médicales et du service de gestion des patients,
 - Madame Sophie VOIRIN, Directrice Adjointe chargée de la direction de proximité de deux sites aux Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer et aux Etablissements de Santé de Fraize, Raon l'Etape et Senones.
 - 4. **Monsieur Gauthier ANSART**, Directeur Adjoint chargé des travaux, sécurité et maintenance,
 - 5. **Madame Sophie WEISSE**, Directrice Adjointe chargée des affaires logistiques, économiques et juridiques et de la qualité et gestion des risques,
 - Madame Cathy CENEC, Directrice Adjointe chargée de la direction de proximité de deux sites aux Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer et aux Etablissements de Santé de Fraize, Raon l'Etape et Senones.
 - 7. **Madame Brigitte LEMAIRE**, Coordonnatrice générale des soins
- Article II Madame Marielle PFEIFFER, Monsieur Pierre BOILEAU, Madame Sophie VOIRIN, Monsieur Gauthier ANSART, Madame Sophie WEISSE, Madame Cathy CENEC ou Madame Brigitte LEMAIRE sont habilités à signer tout document nécessaire au fonctionnement courant des établissements relevant de la convention de direction commune visée ci-dessus, notamment les actes qui résulteraient d'une situation d'urgence pour préserver la sécurité des biens et des personnes.

En cas de nécessité, délégation est donnée à Madame Marielle PFEIFFER, Monsieur Pierre BOILEAU, Madame Sophie VOIRIN, Monsieur Gauthier ANSART, Madame Sophie WEISSE, Madame Cathy CENEC ou Madame Brigitte LEMAIRE pour émettre une note de service.

- Article III Madame Marielle PFEIFFER, Monsieur Pierre BOILEAU, Madame Sophie VOIRIN, Monsieur Gauthier ANSART, Madame Sophie WEISSE, Madame Cathy CENEC ou Madame Brigitte LEMAIRE exercent leur autorité sur l'ensemble du personnel dans le respect des règles déontologiques et de l'indépendance du praticien dans l'exercice de son art.
- Article IV Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles doivent être précédées de la mention « Pour le Directeur et par Délégation », suivie de la fonction des signataires.
- Article V Cette délégation est assortie de l'obligation pour les titulaires :
 - de veiller à ce que toutes décisions ou correspondances emportant conséquences pour le fonctionnement des établissements, soient établies dans le respect de la politique et stratégie définies par le Directeur;
 - de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
 - de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits ouverts par compte budgétaire,
 - de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.
- Article VI Cette délégation de signature sera communiquée, conformément à la réglementation, aux présidents et membres des conseils de surveillance, aux comptables des établissements de Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer, Fraize, Raon l'Etape et Senones, à l'Agence Régionale de Santé (Délégation Territoriale 88) et publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture.
- Article VII Cette délégation annule et remplace la précédente délégation de signature.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 24 juin 2015

Le Directeur

Mathieu Rocher

SUPPLEANCE DU DIRECTEUR

Prénom et nom	Fonction	Mention « Pour le Directeur et par Délégation »	Signature
Marielle PFEIFFER	Directeur &s vos avos Loroines	Par le Directer et par Delegation	Aft.
Pierre BOILEAU	Directair des Finances, du SI, et-de la Gestion cles Patrent	Pour le Direction et par délégation	A
Sophie VOIRIN	Directeu Adjoint Délégué our sites de Roon L'Etape et suones	Pour le Directeur et par délégation	Storias
Gauthier ANSART	Div Adjoint Transaux Securità Namenorma	Paux le Directeur at par Dalagation	1
Sophie WEISSE	GEOR of DALES	Pour le Diretan	
Cathy CENEC	Directuce Adjointe	Pour le Diredour de pour Délégation	Tue
Brigitte LEMAIRE	Direct ent	Pour le Directeur et par de legalie	45